

Introduction

Les programmes administrés par la Direction des affaires culturelles du ministère des Affaires extérieures portent sur deux grands axes :

- **La promotion culturelle**

Celle-ci comprend les tournées à l'étranger d'artistes professionnels; les expositions d'art canadien; les tournées de conférences données par des écrivains et des dramaturges; les projections de films; les dons de livres; l'aide pour développer des marchés à l'étranger pour les créateurs canadiens; l'aide aux artistes canadiens pour leur faciliter visites et travail à l'étranger et assurer la participation du Canada à des manifestations culturelles internationales, et une gamme d'autres activités permettant de faire connaître les réalisations canadiennes.

- **Les échanges de personnes**

Ils s'effectuent dans le cadre : des programmes destinés à faciliter la visite de spécialistes du domaine culturel; des accords réciproques avec des organismes étrangers pour des échanges dans le domaine culturel; et des programmes d'échanges et d'emploi pour les étudiants.

Un Comité consultatif pour relations culturelles avec l'étranger conseille le Ministère sur la valeur artistique des troupes, des projets dans le domaine des arts plastiques, des solistes, des auteurs ou des artistes proposés pour une tournée à l'étranger ou pour une participation à une manifestation culturelle internationale à l'étranger. Ce Comité, qui se réunit tous les deux mois de septembre à juin, est composé de représentants d'organismes culturels du gouvernement fédéral. En outre, le Ministère consulte fréquemment des organismes provinciaux et des experts du secteur privé. C'est le ministère des Affaires extérieures qui décide, en dernier ressort, s'il convient ou non de financer le projet; en raison des fonds limités dont il dispose, il ne peut toutefois aider tous les candidats ou les projets qui répondent à ses critères.